

POWER DNE

Détergent désinfectant parfumé

Produit d'entretien quotidien des sols. Laisse une odeur agréable.

Bactéricide selon la norme EN 1276 en 5 mn à 20°C en condition de saleté à 1% et selon la norme EN 13697 (15 mn, 20°C) en condition de saleté à 2%.

Existe en parfum : citron, floral et marine.

Mode d'emploi

Diluer de 0,5 à 1% dans l'eau.

Inutile de rincer sauf dans le cas de lavage de surfaces pouvant être au contact de denrées alimentaires où le rinçage est obligatoire.

Désinfection : diluer de 1 à 2% selon l'efficacité désinfectante souhaitée.

Laisser agir 5 minutes minimum.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L
carton de 12 flacons doseur de 1 L.
carton de 12 flacon de 1L (parfum citron)

Données techniques

- Aspect : liquide limpide vert
- pH : 6,5 - 7,5
- Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocké à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Irritation cutanée, Catégorie 2.

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2.

Produit biocide TP 2

Substances actives biocides : chlorure d'alkyl diméthyl benzylammonium, CAS : 68424-85-1, 25 g/kg - alcool éthylique, 64-17-5, 25 g/kg.

Date limite d'utilisation optimale :

24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)**

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

04-05-2022 Ind. 4 ■

